



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le nouveau chancelier de Val-de-Travers a été désigné

Le Conseil communal de Val-de-Travers a choisi son nouveau chancelier en remplacement d'Alexis Boillat qui prendra sa retraite en mai prochain. Christian Reber, actuel secrétaire général aux finances et à l'économie de la Commune prendra ses fonctions le 1^{er} avril prochain.

Au terme d'une procédure menée tambour battant pour remplacer le chancelier actuel, Alexis Boillat, qui prendra sa retraite dans quelques mois, le Conseil communal de Val-de-Travers a désigné Christian Reber à cette importante fonction au sein de notre Commune.

Parmi les trente excellents dossiers de candidature reçus pour ce poste, Christian Reber a su convaincre l'Exécutif communal grâce à ses très grandes capacités professionnelles, sa longue expérience au service des collectivités publiques, son sens de la loyauté, sa discrétion, son entregent et son ambition de poursuivre le travail de son prédécesseur tout en y mettant évidemment sa touche personnelle.

Titulaire d'une licence ès sciences économiques de l'Université de Neuchâtel obtenue en 1994, Christian Reber a tour à tour travaillé pour la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI), ATAG Ernst & Young et la commune de Buttes avant de rejoindre la commune de Val-de-Travers à sa naissance le 1^{er} janvier 2009.

Actuel secrétaire général aux finances et à l'économie au sein du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS) de Val-de-Travers, M. Reber rejoindra le 1^{er} avril prochain la Chancellerie, qui fait partie du dicastère de l'administration, de la santé et de la sécurité publique (DASSP) et qui chapeaute l'office des archives et le contrôle des habitants.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le nouveau chancelier de Val-de-Travers a été désigné

Père de trois enfants et grand-père de deux petits-enfants, Christian Reber est membre de nombreuses associations, fondations et sociétés philanthropiques.

Fin connaisseur des réalités régionales, de la politique locale et des spécificités vallonières, Christian Reber saura sans nul doute remplir pleinement son nouveau rôle avec le soutien des collaboratrices de la Chancellerie et apportera à cette dernière un vent nouveau.

Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Val-de-Travers, le 16 janvier 2020

LE CONSEIL COMMUNAL



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles